



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que lors de la séance ordinaire du 11 août 2020, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté le règlement 188-2020 intitulé *règlement sur le traitement des élu(e)s municipaux*

Le présent règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la loi et il est possible de le consulter à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au 499, rue Principale, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 15h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 25^e jour d'août 2020.

Serge Vallée
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du _____ 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce _____ 2020

Serge Vallée
Directeur général et secrétaire-trésorier